

# PNL\* : le retour !

\*Programmation Neuro-Linguistique

Dans les années 1995-1996, nous étions déjà intervenus avec vigueur pour dénoncer l'emprise d'adeptes de la PNL au sein du service Formation du Conseil général. Cette approche était en effet déjà dénoncée par les autorités en charge de la lutte contre les sectes comme une méthode pouvant relever de la **manipulation mentale**.

Dans son rapport de 2001, publié en 2002, la Mission Interministérielle de Lutte contre les Sectes (MILS) a de nouveau mis en garde les services de formation contre l'offensive des sectes sur les organismes de formation. (voir encadré)

Aujourd'hui, dans un contexte compliqué dans un service du Département, révélé par un conflit entre un chef de service et son adjoint, la DRH a imposé à ces deux agents **une médiation relationnelle, réduisant ainsi les difficultés du service à un problème entre deux agents**.

Surpris par la méthode et la nature de cette médiation, le syndicat SUD s'est penché sur le pedigree de la prestataire retenue, via son site Internet. Quelle n'a pas été notre surprise de découvrir que celle-ci se réclamait de la PNL (5 ans de formation !). SUD a immédiatement alerté l'administration sur les dangers de recourir à de telles méthodes et saisi le Président pour qu'il soit mis immédiatement un terme à ce contrat.

**La réponse du DRH** ne s'est pas faite attendre :

« Je tenais à vous rassurer en portant à votre connaissance le fait que nous avons pris les garanties nécessaires pour s'assurer de la qualité de cet organisme et de l'intervenante et que, en outre, nous allons lui demander de ne pas utiliser la PNL dans le cadre de cette intervention. »

## Trop forte, la DRH !

Dans un premier temps, nous avons pu croire à la bonne foi de l'administration, même si nous nous interrogeons quand même sur le sérieux apporté à la sélection des organismes de formation et des prestataires de « coaching » en tout genre qui fleurissent dans la collectivité. Mais **avec cette réponse, le doute n'est plus permis**. En moins de 3 jours, le DRH balaie d'un revers de main les travaux menés depuis plus de 10 ans par la MILS. Il considère qu'il peut garantir la non-utilisation de la PNL comme il garantirait l'utilisation d'une peinture à l'eau plutôt que d'une peinture à l'huile !

Une question se pose : la Direction des Ressources Humaines serait-elle de nouveau sous influence de courants sectaires?

## Nos inquiétudes sont fortes.

En 2011, nous nous étions déjà interrogés sur le recours à l'organisme de formation qui avait sévi à France Telecom, bien qu'il ait été racheté par un autre groupe et qu'il ait toiletté les contenus de ses formations. L'administration nous avait alors tenu le même langage. Pourtant, à la pratique, on ne peut que constater les ravages que fait la politique managériale mise en œuvre dans les services départementaux, à tel point que l'administration a dû mettre en place un groupe de travail sur les risques psycho-sociaux...

Dans l'immédiat, le syndicat SUD soutiendra tous les agents qui refuseront de participer à ce type de formation ou de coaching à risque de dérive sectaire.

### « QUELQUES EXEMPLES DE RISQUE SECTAIRE EN PSYCHOTHERAPIE

La programmation neurolinguistique, couramment dénommée PNL, forme un ensemble disparate de méthodes de communication (apprendre à reformuler un message, à décoder des signaux non verbaux, des mouvements oculaires, etc.), basé sur un ensemble tout aussi disparate de références théoriques. Les fondements scientifiques et les validations empiriques sont faibles : les hypothèses relatives aux mouvements oculaires ont d'ailleurs été infirmées.

Le terme de "programmation neuro-linguistique", est cependant judicieux au plan des techniques commerciales et de la communication. En cela, la PNL ne se distingue pas d'autres offres de "produits" psychologiques : formation aux relations humaines, à l'animation de groupes, groupes de développement personnel, analyse transactionnelle. (...)

L'absence de principes déontologiques orientés vers l'aide et la santé, plutôt que vers l'exploitation et le profit, l'absence de connaissances en psychopathologie et en psychiatrie permettant d'aider ou d'orienter les personnes perturbées, l'absence de formation scientifique permettant de relativiser les connaissances et de ne pas prétendre à la vérité, caractérisent les pratiques qui font question. »

Extrait du rapport du 22 juillet 2002 de la commission interministérielle de lutte contre les sectes



l'info Sud, c'est aussi un site internet : [sud-departementaux35.org](http://sud-departementaux35.org)

Syndicat Sud Départementaux 35 - Hôtel du Département - 35042 Rennes Cedex  
 téléphone : 02 99 02 39 82 télécopie : 02 99 02 39 91 mel : [sud-departementaux@cg35.fr](mailto:sud-departementaux@cg35.fr)  
 permanence : Rennes-Beaugerard - bâtiments modulaires - porte 32